



Planification intercantonale de la médecine hautement spécialisée (CIMHS):

Évaluation des attributions de prestations dans le domaine de la cardiologie et de la chirurgie cardiaque congénitales et pédiatriques invasives: lancement de la procédure de candidature

Notification de l'Organe scientifique de la Convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée (Organe scientifique MHS)

1. En ratifiant la Convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée (CIMHS), entrée en vigueur en 2009, les cantons ont délégué à une instance intercantonale, l'organe de décision MHS, leur compétence pour définir et planifier le domaine de la médecine hautement spécialisée. L'organe de décision MHS fonde ses décisions sur les propositions de l'organe scientifique MHS, un comité composé d'experts suisses et étrangers. La CIMHS stipule que l'organe de décision MHS établit, à la place des gouvernements cantonaux, pour les prestations de la médecine hautement spécialisée une liste intercantonale des hôpitaux MHS au sens de l'art. 39 LAMal.

Par décision du 20 mai 2021, la cardiologie et la chirurgie cardiaque congénitales et pédiatriques invasives ont été rattachées à la médecine hautement spécialisée. Cette décision a force légale.

2. Dans le cadre de la procédure de planification, l'organe scientifique MHS doit procéder, avant l'attribution des mandats de prestations, à un appel à candidatures permettant aux hôpitaux de manifester leur intérêt pour la fourniture des prestations concernées. La procédure de candidature dure jusqu'au *22 novembre 2021*. Ce délai ne peut être prorogé; les dossiers de candidature soumis en retard ne sont plus acceptés. Veuillez par ailleurs noter que les candidatures seront closes à partir de cette date et que tout document soumis ultérieurement ne sera plus pris en considération.

Le dossier de candidature dans le domaine MHS de la cardiologie et de la chirurgie cardiaque congénitales et pédiatriques invasives est disponible sur le site internet de la Conférence des directrices et directeurs de la santé (www.gdk-cds.ch). Les indications portées dans le dossier de candidature doivent être véridiques.

21 septembre 2021

Pour l'Organe scientifique MHS:

Le président, Martin Fey

